

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2018
COMPTE RENDU SUCCINCT

Etaient présents : Mmes/MM. FOUILLER – GROSJEAN – MOREL - DANON - PALMA – SCHMITZ - SOLA – CASAMATTA – JULIEN – DAMIGNANI - SILVY – GIORGINI - MAUREL – REYNAUD - FREYTAG – HOSTALERY – LUSTENBERGER –LAGORCE - ROUBAUD

Procurations : V.DEBUE à F. SCHMITZ
 Y. PHILIBERT à A. FREYTAG

Absents : C. BILLAUD - F. UFFREN – MASSEY – CZIMER-SYLVESTRE – HERVIEUX - RAMOINO

Secrétaire : Pascal GROSJEAN

Question n°1 : FINANCES – Compte administratif 2017
Rapporteur : Jean-Louis SOLA

Le compte administratif pour l'exercice 2017 est arrêté comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE
DEPENSES	4 506 939	1 493 124,89
RECETTES	4 506 939	3 111 062,53
RESULTAT 2017		1 617 937,64
RESULTAT 2016		-328 437,24
RESULTAT DE CLOTURE		1 289 500,40
SECTION FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE
DEPENSES	5 212 176	4 531 810,69
RECETTES	5 212 176	5 501 919,77
RESULTAT 2017		970 109,08
RESULTAT 2016		0
RESULTAT DE CLOTURE		970 109,08

Pour : 18
 Abstention : 2

Question n°2 : FINANCES – Compte de gestion 2017
Rapporteur : Jean-Louis SOLA

Le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2017 est accepté comme suit :

Section	Résultat cumulé de clôture 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat cumulé de clôture 2017
Investissement	-328 437,24		1 617 934,11	1 289 500,40
Fonctionnement	851 290,85	851 290,85	970 109,08	970 109,08
Total	522 853,61	851 290,85	2 588 046,72	2 259 609,48

Pour : 19
 Abstention : 2

Question n° 3 : FINANCES – Affectation du résultat
Rapporteur : Jean-Louis SOLA

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2017 est reporté comme suit :

- 970 109,08 € au compte 1068 – section d'investissement
- 1 289 500,40 € au compte R 001 – Section investissement

Pour : 19
Abstention : 2

Question n° 4 : FINANCES – Vote des taux d'imposition 2018
Rapporteur : Jean-Louis SOLA

Le conseil municipal décide du maintien, pour 2018, des taux d'imposition communaux, à savoir :

- Taxe d'habitation : 13.75%
- Taxe sur le foncier bâti : 27.95 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 66.33 %

Pour : 19
Contre : 2

Question n° 5 : FINANCES – Budget primitif 2018
Rapporteur : Jean-Louis SOLA

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte le budget primitif pour 2018, qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement équilibrée à la somme 5 302 532.00 euros
- Section d'investissement équilibrée à la somme de 4 974 666.81 euros

Pour : 19
Contre : 2

Question n° 6 : FINANCES – Subvention aux coopératives scolaires Maternelle et Élémentaire
Rapporteur : Claude MOREL

Le conseil municipal décide d'allouer aux coopératives scolaires élémentaire et maternelle les aides ci-dessous indiquées :

	MONTANT DE LA SUBVENTION
COOPERATIVE ECOLE ELEMENTAIRE	6 000,00
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	1 800,00
TOTAL	7 800,00

Pour : 19
Abstention : 2

Question n° 7 : FINANCES – Subvention aux associations
Rapporteur : Claude MOREL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer les subventions 2018 aux associations, telles que déclinées ci-dessous :

ASSOCIATION	PROPOSITION ATTRIBUTION 2018
Amicale du Pesquier	2 200,00 €
Amicale Laïque FRJEP	1 000,00 €

Amicale des Pompiers	1 800,00 €
Fédération André Maginot - Caumont	200,00 €
Boules	500,00 €
Club Echech Caumont	250,00 €
Comité de Jumelage	500,00 €
Amicale des Donneurs du Sang Bénévoles	600,00 €
Espace Gym	3 300,00 €
Caumont Foot Ball Club	5 000,00 €
Lou Fournigüé	3 500,00 €
Chorale le Chœur des Collines - Fournigüé	800,00 €
Judo Club Caumontois	2 800,00 €
Les Ecoliers de la Durance	400,00 €
Les Galopants	300,00 €
Le XIII Provençal Caumont	1 800,00 €
Mémoire de Poilus	400,00 €
Parlaren	200,00 €
Parlaren exceptionnel pour spectacle	900,00 €
Prévention routière	150,00 €
RCC XIII	4 000,00 €
Tennis Club Caumontois	2 300,00 €
3ème Age	300,00 €
La Vigilante	1 300,00 €
Foot Vétérans	200,00 €
Les Amis de l'Orgue	1 100,00 €
Billard Club Caumontois	400,00 €

Ecole Caumontoise Rugby XIII	500,00 €
La pointe au clou	200,00 €
Ici et Maintenant	400,00 €
Total	37 300,00 €
Réserve	5 900,00 €
Total général	43 200,00 €

Pour : 20
 Abstention : 1

Question n° 8 : FINANCES – Convention entre la commune et le Comité des Fêtes
Rapporteur : Claude MOREL

Le conseil municipal :

- Approuve ladite convention ;
- Autorise le Maire à la signer ;
- Décide le versement de 40 000,00 € au Comité des Fêtes.

Pour : 21
 Abstention : 1

Question n° 9 : FINANCES – Travaux bâtiments municipaux - Contractualisation 2018
Rapporteur : Jean-Louis SOLA

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement comme indiqué ci-dessous ;
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de la contractualisation.

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux crèche	16 605,06	Conseil Départemental	34 987,46
Travaux RAM	7 910,86	Autofinancement	34 987,46
Travaux cabinet médical	45 459,00		
TOTAL	69 974,92	TOTAL	69 974,92

Question n° 10 : ADMINISTRATION GENERALE – Convention de servitude GrDF gaz
Rapporteur : Pascal GROSJEAN

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de servitude parcelle cadastrée section AM n° 132 située quartier les Ferrailles Ouest.

Question n° 11 : FONCTION PUBLIQUE – Ressources humaines – Recrutement contrats engagement éducatif
Rapporteur : Joël FOUILLER

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide le recrutement de 20 contrats d'engagements éducatifs pour l'année 2018

- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et avenants correspondants

Question n° 12 : FONCTION PUBLIQUE – Modification du tableau des effectifs - Recrutement

Rapporteur : Joël FOUILLER

Le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'adjoint administratif et de brigadier-chef principal, à temps complet,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et tous les avenants

Pour : 19

Contre : 1

Abstention : 1

Question n° 13 : FONCTION PUBLIQUE – RESSOURCES HUMAINES- Autorisation de principe de remplacement de fonctionnaire ou agent contractuel indisponible
Rapporteur : Joël FOUILLER

Le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil

- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et tous les avenants

Pour : 22

Contre : 1

Question n° 14 : FONCTION PUBLIQUE – RESSOURCES HUMAINES – Versement IHTS et heures complémentaires
Rapporteur : Joël FOUILLER

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à verser des IHTS (Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires) et heures complémentaires.

A 20h07, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.